

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-886/SG/AI accordant à titre exceptionnel un ren- gagement d'un an à un garde territorial.

n° 73-886/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
4 juin 1973

Numéro JO
n° 12 du 25/06/1973

Date du numéro
25 juin 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Un rengagement d'un an à titre exceptionnel est accordé au garde de 1er classe Saleh Abar, mle 480, pour compter du 16 août 1973. Il sera ravalé des contrôles le 16 août 1974 Il recevra le certificat de-libération. Art. 2. —l'intéressé ayant effectivement accompli quinze années de service sera admis à faire valoir ses droits à pension.